

St Gingolph - France

Demande de réservation d'une salle communale pour les associations et clubs sportifs ou culturels (article 4-1 du règlement intérieur)

À adresser au secrétariat de mairie (Rue nationale, Saint Gignolph, France) avant l'utilisation de la salle demandée.

Tout changement devra être signalé dans les 2 jours ouvrables à la mairie.

Association ou club :

Nom du ou de la responsable :

Adresse complète :

Téléphone portable :

Description de l'activité :

Date et heure de l'activité :

.....

Salle demandée :

⇒ Salle de loisirs (capacité : 25 pers.)

⇒ Salle de sport (capacité : 60 pers.)

Références de la police d'assurance responsabilité civile ou multirisques association ou privée en cours de validité :

La réservation d'une salle communale est subordonnée à l'acceptation par l'utilisateur du règlement intérieur validé par l'arrêté municipal du 7 mai 2018 réglementant l'usage des salles municipales.

Un exemplaire de ce dernier devra être retourné signé en mairie en même temps que cette demande d'utilisation.

Lieu, date :

Signature :